

NOTE

À : Madame Hélène Ménard
Directrice de cabinet

De : Christiane L. Bernadet
Responsable de l'accès à l'information

Ce : 8 juin 2011

Objet : Reportage TVA – Alain Laforest – Projet SIIJ

Pour faire suite à votre demande, je vous confirme que j'ai bien reçu une demande d'accès du 2e groupe de l'Opposition (ADQ) concernant le projet SIIJ, le 23 février 2011.

Elle était ainsi formulée:

- *« La liste de toutes les dépenses engendrées dans le cadre de l'implantation du SIIJ depuis l'année financière 1999-2000 (incluant tous les documents, études, avis ou contrats pertinents);*
- *Le nombre de postes qui ont été créés dans le cadre de l'implantation du SIIJ, de même que le détail de ceux-ci et les salaires s'y rattachant, depuis l'année financière 1999-2000;*
- *Le détail des voyages à l'extérieur du Québec effectués dans le cadre de l'implantation du SIIJ (incluant motif, date, frais de restaurant, d'hébergement et de déplacement), depuis l'année financière 1999-2000;*
- *L'état d'avancement de la mise en œuvre du SIIJ;*
- *Les prévisions de dépenses qui seront encourues pour le SIIJ pour les cinq prochaines années. »*

Le 3 mars suivant, considérant le volume des documents demandés, j'ai communiqué avec le demandeur pour faire préciser le premier point de sa demande et lui ai offert de lui fournir, dans un premier temps, la liste détaillée des contrats précisant, entre autres: le nom du fournisseur, l'objet du contrat ainsi que le montant. Ce qu'il a accepté.

J'ai aussi ajouté qu'une fois qu'il aurait pris connaissance de cette liste, il pourrait communiquer à nouveau avec moi et qu'il me ferait plaisir de lui fournir tous les documents qu'il aimerait consulter. Je n'ai reçu aucune demande additionnelle de sa part.

De plus, un **état de situation daté du 15 mars 2011** a été préparé en réponse à cet élément de la demande d'accès du 23 février 2011 et portant sur :

- *L'état d'avancement de la mise en œuvre du SIJ;*

Ce document décrit donc, tel que demandé, l'état d'avancement des travaux.

La réponse fournie en date du 25 mars 2011 respecte les prescriptions de la *loi sur l'Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

**_*_*_*_

En décembre 2010, la Commission de l'administration publique adressait une demande au ministère de la Justice portant sur les circonstances entourant le repositionnement du projet SIJ. **L'état de situation du 27 janvier 2011**, produit en réponse à cette demande, portait notamment sur :

- *l'ajustement de 24,1 millions de dollars autorisé par le Conseil du trésor (CT);*
- *sur la réalisation de l'appel d'offres;*
- *sur les étapes franchies et futures du projet;*
- *sur les échéanciers;*
- *sur les mesures instaurées pour assurer l'arrimage des trois principaux paramètres du projet, soit les coûts, le contenu et l'échéancier.*

Considérant la nature de la demande et des informations recherchées par la Commission de l'administration publique, il est normal que l'état de situation du 27 janvier 2011 soit plus élaboré que la réponse fournie dans le cadre de la demande d'accès à l'information.

**_*_*_*_